

"CITÉS ÉDUCATIVES" : une nouvelle mesure de démantèlement de l'éducation prioritaire ?

Dans le Pas-de-Calais, 4 villes ont la chance d'exceller dans la misère sociale et certains de leurs quartiers vont pouvoir bénéficier du label "cité éducatives" (Arras : Arras ouest/ Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart- Boulogne-sur-Mer : Chemin Vert - Calais : Beau Marais - Lens : Grande Résidence / Cité du 12-14)

Une "cité éducative" consiste à mettre en réseaux des écoles autour d'un collège dont le ou la chef-fe d'établissement sera responsable du fonctionnement.

Le ministre réintroduit ainsi sans le dire les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) contre lesquels les personnels du premier degré se sont fortement mobilisés l'année dernière.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du démantèlement de l'éducation prioritaire, et plus largement du service public d'éducation, à travers notamment la généralisation de la contractualisation entre les établissements et l'administration. C'est cette contractualisation qui sera le déterminant de l'attribution de ces nouvelles ressources en fonction d'une prétendue "stratégie ambitieuse et partagée".

Le ou la principal-e disposera d'un fonds de 30 000 euros qu'il lui sera possible de dispenser, aux écoles, mais aussi à des associations ou bien même aux entreprises qui accueillent des stagiaires. C'est donc bien un système opaque et clientéliste qui se dessine à travers ces cités éducatives.

Il est impossible de ne pas voir dans ce nouveau dispositif une tentative pour remplacer le dispositif actuel d'éducation prioritaire. On peut craindre que les moyens supplémentaires attribués à l'éducation prioritaire (qui se traduisent par des effectifs réduits, les dédoublements en CP-CE1, les primes et la pondération en REP+) s'en trouvent ainsi à terme remis en cause et ne soient réservés qu'à ces "cités".

SUD éducation 62 considère que l'éducation prioritaire telle qu'elle existe ne répond déjà pas aux besoins dans les quartiers populaires, et qu'aller plus loin dans son démantèlement accentuera encore davantage les inégalités.



Enfin, le coût global de cette opération serait d'environ 100 millions d'euros sur trois ans d'après le ministère. Rapporté au budget de l'éducation nationale, d'environ 70 milliards d'euros par an, cela montre le mépris porté par le ministère à la question de l'éducation prioritaire. Il s'agit donc avant tout d'un effet d'annonce alors même que les établissements scolaires en REP et REP+ sont trop peu nombreux et sous-dotés.